

Le développement durable gagne du terrain



© Alain Guillemaud

INTERVIEW



Michel Reppelin, vice-président du Grand Lyon délégué à l'Environnement et à l'Agenda 21.

En quoi le Grand Lyon est-il un acteur du développement durable ?

D'abord par notre travail autour de la participation des citoyens, comme la concertation sur les grands projets. Ensuite, l'adoption de notre Agenda 21 a été un tournant essentiel, définissant un plan d'actions qui balaie largement l'ensemble des champs de compétence et des politiques de la Communauté urbaine. Sur les questions d'urbanisme, d'habitat, de modes doux, d'éducation au développement durable et des déchets, les choses avancent. Par exemple, nous obtenons un beau succès avec le Pédibus®, comptant 101 lignes quotidiennes en fonctionnement, trois ans seulement après les premières expérimentations !

Béatrice Vessiller, vice-présidente du Grand Lyon déléguée à l'Éducation à l'environnement.



Quels sont les outils mis en place pour mieux faire comprendre la notion de développement durable ?

Nous avons voté en juillet 2006 notre Plan d'éducation au développement durable, qui définit les objectifs et les modalités d'intervention avec les partenaires associatifs, acte un budget et implique l'ensemble des services du Grand Lyon dans cette mission. Nous sommes à ce jour l'une des rares collectivités à disposer d'un tel document.



© Natutura

Nous finançons des actions menées par les écoles et les associations, publions des documents d'information sur le site du Grand Lyon et développons des circuits pédagogiques, comme à la station d'épuration de Pierre-Bénite. Nous avons aussi créé un « passeport éco-citoyen » que nous souhaitons tester en 2007, puis distribuer à tous les élèves de 8 à 11 ans.

Le développement durable, c'est quoi ?

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Définition retenue par le rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement.



86

Le nombre de fiches-actions à mettre en œuvre à horizon 2007 dans la première mouture de l'Agenda 21 du Grand Lyon.

Par exemple : « Favoriser les énergies renouvelables dans les projets urbains » (action N°27) ou « Optimiser la collecte sélective des déchets » (action N° 53).

Le plan d'actions 2005-2007 est consultable en intégralité sur www.grandlyon.com.

Un agenda bien rempli

Il ne suffit pas d'énoncer de belles idées, encore faut-il les inscrire à l'ordre du jour de ses priorités en se fixant des objectifs concrets dans des délais donnés.

C'est en substance le contenu de l'Agenda 21, programme d'actions en faveur du développement durable pour le 21^e siècle. L'idée a émergé lors du Sommet de la terre de Rio en 1992, puis a fait son chemin dans les villes des différents pays signataires.

C'est ainsi que l'Agenda 21 du Grand Lyon a été adopté en Conseil de Communauté le 17 mai 2005. Depuis, certaines communes de l'agglomération, comme Rillieux-la-Pape, Feyzin, Caluire-et-Cuire, Craponne ou Dardilly se sont lancés dans l'élaboration de leur propre Agenda 21.

Ils montrent l'exemple

Trois territoires sont identifiés comme sites pilotes pour 2005-2007 : l'Anneau Bleu, à l'amont du Rhône, autour de la question de la préservation de la ressource en eau et de la création d'un espace naturel, le Val de Saône autour de son fleuve et la Vallée de la Chimie, avec ses problématiques industrielles spécifiques. Ils expérimentent des démarches innovantes de développement durable et travaillent à la réalisation d'Agendas 21 territoriaux.



© Alain Guillemaud



Et si on rendait les villes plus douces...

INTERVIEW La composante « développement durable » prend une ampleur significative dans les différents projets d'aménagement du Grand Lyon.



Quelle agglomération construisons-nous pour demain ?

Gilles Buna, vice-président du Grand Lyon délégué à l'Urbanisme :

L'objectif est d'imaginer une ville qui soit à la fois plus compacte et plus douce. Plus compacte en libérant du foncier - cent hectares nouveaux sous ce mandat - pour créer une nouvelle offre d'habitat et de tertiaire. Plus douce avec l'aménagement de cent hectares d'espaces publics et autant d'espaces verts. À cela s'ajoutent un nouveau plan lumière, ainsi que des objectifs

de qualité architecturale et environnementale, mais aussi de mixité des fonctions et de mixité sociale.

Comment se traduit le développement durable en urbanisme ?

Les nouvelles constructions doivent satisfaire aux exigences de la Haute qualité environnementale (HQE) et favoriser en particulier les économies d'énergie. Dans cette optique, nous avons créé des référentiels pour l'habitat mais aussi pour les immeubles tertiaires. Lyon est d'ailleurs ville-pilote du programme européen de l'énergie Concerto,

qui finance des investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie, au travers de son projet Confluence, justement sélectionné pour l'ambition de son cahier des charges en matière de Haute qualité environnementale.

Notre engagement est également visible à l'échelle des projets urbains, qui intègrent le développement durable en privilégiant, par exemple, les dessertes en transports en commun, une présence forte du végétal, la récupération des eaux pluviales ou une implantation tenant compte de la topographie du terrain. Ainsi, au préalable de toute ZAC, nous

systematisons désormais les analyses environnementales et urbaines. Enfin, plus globalement, en reconstruisant la ville sur elle-même, nous limitons l'étalement urbain, consommateur d'espaces, d'énergie, de finances publiques et de déplacements. ■

Les projets urbains intègrent la notion de développement durable.



© Depeule / PAD Asylum pour Lyon Confluence

Au commencement : étudier le terrain !

Désormais solidement intégrée au processus de conception de l'habitat, la notion de développement durable trouve une transcription à l'échelle des aménagements urbains par le biais des « analyses environnementales et urbaines ». Expérimentées sur les sites du Contal à La Tour-de-Salvagny et de la Fraternité à Décines, ces études sont systématiquement menées depuis 2005 en amont des projets de Zones d'aménagement concerté (ZAC). Elles permettent d'intégrer dès la phase préliminaire les préoccupations en matière de déplacements doux, de gestion des eaux pluviales, de recyclage des déchets ou d'utilisation des énergies renouvelables. Et, tout en construisant le même nombre de logements, de concevoir une implantation et une intégration des bâtiments plus respectueuses de l'environnement, valorisant au mieux le potentiel et les ressources naturelles du site.

© Thierry Roche et associés



Le Grand Lyon sur écoute

ENVIRONNEMENT SONORE La cartographie du bruit de l'agglomération prend forme.

La directive européenne sur le bruit affiche des objectifs ambitieux. Avec une première échéance, fixée au 30 juin 2007, selon laquelle les agglomérations se doivent d'établir une cartographie du bruit « à réception », c'est-à-dire du bruit, auquel leurs populations sont réellement exposées, émanant des transports et des installations industrielles classées.

Dans cette perspective, le Grand Lyon a participé entre 2002 et 2005, aux côtés de quatorze autres collectivités françaises et européennes, au projet européen GipSyNoise et conçu, en collaboration avec l'association Acoucité, un logiciel spécifique réalisant la synthèse entre calcul de la propagation du bruit et données cartographiées. Celui-ci a été testé, durant l'été 2006, dans le 7^e arrondissement de Lyon et sur la commune de Chassieu. Environ 130 cartes du bruit, deux pour chaque commune du Grand Lyon, sont en train de voir le jour grâce à ce procédé. Outre cette cartographie, le Grand Lyon se dote d'un réseau de 30 stations de mesure des bruits urbains afin de faire coller au plus près la cartographie avec le bruit réellement perçu par les Grands-Lyonnais.

